

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE SYNTHE
COMMUNE
GRAVELINES
SERVICE
POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2023PERM013

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Police Municipale

INTERDICTION DE STATIONNEMENT DES VEHICULES POIDS LOURDS DE PLUS DE 3,5 T. - RUE DE L'INDUSTRIE

Nous, Maire de la Ville de GRAVELINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.2131-1, L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3, titre III du livre 1^o des premières et deuxièmes parties,

Vu le Code de la Route et notamment, ses articles R 411 à R 417,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement rue de l'industrie,

Vu la loi n°93-121 en date du 27 janvier 1993 et notamment, son article n°85,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité publique ainsi que la conservation du domaine public, compte tenu de sa structure et de fixer à cet égard les règles de stationnement dans la commune,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le stationnement sur la voie publique des véhicules poids lourds de plus de 3,5 tonnes est interdit rue de l'industrie sur la parcelle cadastrée B4896, appartenant à la Ville.

ARTICLE 2 : Le non respect du présent arrêté municipal sera verbalisé en référence à l'article R.417-11 du Code de la Route. Le véhicule pourra être mis en fourrière aux frais du propriétaire.

ARTICLE 3 : La présente mesure deviendra applicable lorsque la signalisation réglementaire aura été mise en place par les services compétents.

ARTICLE 4 : La réglementation édictée dans le présent arrêté sera publiée et affichée dans les conditions habituelles

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation, auprès du Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés

ARTICLE 6 : Monsieur le Commandant de Police et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

DESTINATAIRES :

Mr le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES,
Mr le Commandant de Police Nationale de GRAVELINES,
Mr le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES,
Mr le Chef de Service de la Police Municipale de GRAVELINES,
Mr le Responsable de Service Voirie de Gravelines

Fait à Gravelines, le **- 2 MAI 2023**

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Mis sur le site de la Ville le : 02.05.2023